

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS, Mme BRAILLON Eliane Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 01/07/2022

14. Actualisation de la tarification week-end relative aux locations de la salle polyvalente à partir du 1^{er} janvier 2023.

Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil municipal avait fixé les tarifs de location de la salle polyvalente applicables à partir du 1^{er} janvier 2020 de la manière suivante :

- 270 € pour les habitants de Boisseuil,
- 570 € pour les habitants hors commune de Boisseuil.

Les locations se font les week-ends du samedi 8h au lundi 9h sauf en juillet et en août où la salle est mise à disposition à partir du vendredi soir.

N'ayant pas augmenté les tarifs depuis 3 ans et au vu du contexte actuel qui engendre une très forte augmentation des coûts de fonctionnement notamment au niveau des dépenses d'énergie des bâtiments, il est proposé d'augmenter les tarifs comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Forfait Habitants de Boisseuil	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h Salle + cuisine + matériels de restauration	310 €

Forfait habitants hors commune	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h Salle + cuisine + matériels de restauration	600 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 quel que soit la date de signature de la convention à partir du jour où la présente délibération sera exécutoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider les tarifs listés dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les locataires à partir de la date où la présente délibération sera exécutoire ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

